



# FAUSSES SOLUTIONS

le label bas carbone

La planète a besoin  
de VRAIES solutions !



## 1. Pourquoi on en parle ?

Le label bas-carbone a été créé par le Ministère de la Transition Écologique (MTE) en 2018. Il permet d'encadrer la valorisation financière de bonnes pratiques pour le climat. Pour l'instant, il a été déployé pour les secteurs agricole et forestier. Plus précisément, le label bas carbone permet de certifier des pratiques agricoles ou forestières censées réduire les émissions de gaz à effet de serre ou séquestrer du carbone. Ces pratiques, une fois labellisées, peuvent être "rétribuées" par des financeurs tels que des entreprises ou des collectivités territoriales qui peuvent, par conséquent, se prévaloir de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Depuis plusieurs mois, cet outil a été davantage mis en avant par le Ministre de l'agriculture qui voit là une bonne opportunité de mobiliser de l'argent privé pour financer des pratiques bénéfiques pour le climat. Il est même évoqué à l'échelle européenne comme pouvant servir de base à l'introduction des secteurs agricole et forestier dans un marché carbone<sup>1</sup>.

Parallèlement, de plus en plus d'entreprises ou de collectivités souhaitent s'engager dans l'atteinte d'un objectif de neutralité carbone, qui consiste à un équilibre entre les émissions et leur absorption. Or, pour atteindre la neutralité il faut passer par des mécanismes de compensation. Le label bas carbone en est un. Par ce système de labellisation, ces acteurs ont ainsi la possibilité de compenser leurs émissions non réduites en finançant des pratiques de réduction des émissions ou de séquestration du carbone sur le territoire français.

## 2. Situation en France

Pour chaque secteur, des méthodes de labellisation sont proposées par les acteurs du secteur, discutées puis validées par le MTE. Pour le secteur agricole, ce sont par exemple la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, l'Institut de l'élevage, l'entreprise SOBAC ou encore Bleu Blanc Coeur. Ensuite, le MTE labellise les projets sur le terrain.

Voici un aperçu de l'État du déploiement du label bas carbone en France :

- 3 méthodes ont été adoptées pour le secteur forestier et 2 autres pour le secteur du transport et du bâtiment.
- 6 méthodes ont été adoptées pour le secteur agricole. Elles visent la gestion des haies, les émissions des ruminants, la plantation de vergers, etc. Le Réseau Action Climat s'est penché sur la première méthode agricole qui fut adoptée, la méthode "Carbon Agri" qui concerne les exploitations d'élevage bovins et grandes cultures.
- 168 projets ont été labellisés sur le terrain. Ils sont majoritairement forestiers (164), et le reste agricole (4). C'est aujourd'hui très peu au regard du nombre de méthodes approuvées et de l'ambition affichée.
- La réalité est qu'il y a bien moins de financeurs intéressés que de projets proposés.

---

<sup>1</sup> Un marché carbone permet l'échange de droits d'émissions, comme un système d'échange de titres financiers.

### 3. Pourquoi c'est une fausse solution ?

Pour le Réseau Action Climat, le label bas carbone présente de nombreux risques. En l'état, la méthode "Carbon Agri" risque d'être un nouvel outil de greenwashing et d'engendrer des impacts délétères sur le climat et la biodiversité. Nous détaillons ici 4 arguments expliquant pourquoi la méthode Carbon Agri est une fausse solution ([décryptage plus complet accessible ici](#)).

#### Une méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre par kilo produit

La première des critiques concerne la méthode de calcul des réductions d'émissions de gaz à effet de serre dont les quantités sont rapportées par kilo produit. Cette métrique en intensité carbone risque d'encourager l'intensification de la production animale. En effet, si le nombre de litres de lait produit augmente tandis que les émissions de gaz à effet de serre restent stables, les émissions de gaz à effet de serre par kilo produit diminuent, ce qui est un résultat positif selon la méthode "Carbon Agri". Or, d'une part, il y a urgence à cesser la course à l'intensification des élevages, et d'autre part, ce sont les émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue qu'il est urgent de diminuer.

#### Les limites de la séquestration du carbone

La méthode "Carbon Agri" appelle "réduction d'émission" à la fois les émissions évitées et le carbone séquestré alors que ces termes recouvrent des réalités très différentes. La séquestration de carbone dans les sols ne peut être équivalente à une réduction d'émission car le carbone n'est pas stocké de manière permanente (réversibilité). Son déstockage n'est pas toujours maîtrisable et les causes sont multiples (changement d'affectation des sols, aléas climatiques, etc.). De plus, la quantité de carbone stockée dans les sols est très complexe à évaluer et fait encore l'objet de nombreux débats scientifiques.

#### Un recours au financement privé entraînant certains risques

Recourir aux financements privés comme principal levier entraîne une dépendance à un secteur fluctuant, dont les intérêts dans la compensation pourraient demain diminuer – alors que nous avons besoin de constance pour lutter contre la crise climatique. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de financeurs par rapport aux projets proposés. Cette situation induit une concurrence entre les porteurs de projets face aux financeurs, contrairement à la nécessaire égalité qu'il devrait y avoir entre les porteurs de projet face aux soutiens existants.

#### Une porte ouverte à la compensation

Enfin le label bas carbone peut être utilisé par des collectivités ou des entreprises pour de la compensation carbone, c'est-à-dire la possibilité de financer des projets, d'en comptabiliser les émissions évitées ou le carbone séquestré pour les valoriser dans ses propres bilans GES. Le label bas carbone ne devrait pas être utilisé pour de la compensation carbone, mais, correctement encadrée, pour de la "contribution carbone", c'est-à-dire une participation à la lutte contre le changement climatique sans s'en approprier les efforts. Aucun prérequis n'existe à ce jour pour que le financeur réduise en premier lieu ses émissions avant de recourir au label bas carbone.

## 4. LES ALTERNATIVES

Mettre en place un nouveau système de certifications de pratiques et de rémunération par le secteur privé de ces dernières est une véritable machine à gaz dont la lourdeur pèse sur les épaules des agricultrices et agriculteurs et des acteurs locaux qui les accompagnent. Au contraire, c'est des politiques et des financements publics stables dans le temps dont nous avons besoin pour enclencher le tournant agroécologique.

- La première des alternatives est la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) au niveau européen, dont les mécanismes d'aide sont déjà en place. Une réforme vient d'avoir lieu, mais des ajustements sont encore possibles pendant l'année 2022, ainsi que chaque année suivant son adoption, et la révision à mi-parcours (2025) sera l'occasion de la revoir plus en profondeur.
- En complémentarité, à l'échelle française, l'exécutif doit mettre en place des plans ambitieux de conversion du modèle agricole (soutien des agricultrices et agriculteurs et accompagnement des installations et transmissions), ainsi que des plans spécifiques, de refonte de la formation initiale et continue et d'amélioration de la gouvernance du secteur agricole.

Toutes ces politiques et mesures publiques devront être massivement orientées vers la transition agroécologique, et en particulier la transition de l'élevage, l'agriculture biologique (et notamment le rétablissement des aides de maintien à la bio), et le soutien aux légumineuses, haies et prairies. Ce sont des politiques et mesures publiques avec une vision à long terme et une approche systémique qui seront à même d'accompagner correctement les agriculteurs dans la transition.

### Sources :

- <https://reseauactionclimat.org/publications/label-bas-carbone-pansement-vert-jambe-bois/>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

### Résumé en chiffres clés

- 1 seul projet a été à ce jour labélisé par la méthode "Carbon Agri" en février 2020
- 138 766 MteCO<sub>2</sub> = réductions d'émissions potentielles de ce projet
- 0 MteCO<sub>2</sub> = réduction d'émissions vérifiées de ce projet

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

